

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DE LA REGION DE TOURNAN
BP70024 - 77221 TOURNAN CEDEX**

E-mail : caupotable.regiontournan1@orange.fr

☎ 01.64.07.31.04

Fax 01.64.07.86.33

POUR AFFICHAGE

COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL du 13 décembre 2016

Etaient présents :

Monsieur Guy USSEGLIO-VIRETTA, Président, Monsieur Philippe CHARPENTIER, délégué titulaire CC des Gués de l'Yerres, Madame Marie-José BRAMS, déléguée titulaire CC Gués de l'Yerres, Monsieur Jean-Claude OMNES, délégué suppléant CC Gués de l'Yerres, Monsieur Denis RENAUDET, délégué titulaire de Gretz-Armainvilliers, Madame Marie-Paule DEVAUCHELLE, déléguée suppléant de Gretz-Armainvilliers, Madame Dominique PORTE, déléguée suppléant de Gretz-Armainvilliers, Monsieur Gérard BAILLY, délégué titulaire de Liverdy-en-Brie – 2^{ème} Vice-Président, Monsieur Claude CHATAIN, délégué titulaire de Liverdy-en-Brie, Monsieur Patrick BONNIN, délégué titulaire de Presles-en-Brie – 1^{er} Vice-Président, Madame Florence BONNY, déléguée titulaire de Presles-en-Brie, Monsieur Alain SONTOT, délégué suppléant de Tournan-en-Brie, Monsieur Yves DUBENT, délégué titulaire de Châtres, Monsieur Patrick ROSSILLI, délégué titulaire de Fontenay-Trésigny – 3^{ème} Vice-Président, Monsieur Maurice BLANCHARD, délégué titulaire de Rozay-en-Brie, Monsieur Dominique POSSOT, délégué titulaire de Bernay-Vilbert, Madame Chantal MERCIER, déléguée suppléant de Courpalay, Madame Chrystelle MEUNIER, déléguée titulaire de Quiers, Monsieur René MARAND, délégué titulaire d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos, Monsieur Elie STEVANCE, délégué suppléant de Courtomer, Monsieur Pascal SEINGIER, délégué suppléant de Lumigny-Nesles-Ormeaux, Monsieur Alain PINÇON, délégué suppléant de Chaumes-en-Brie, Monsieur René SAPIERRE, délégué titulaire du SIAEP de Beauvoir-Argentière.

Etaient invités : Madame Pierrette DUCROT, Trésor Public de Tournan (absente) Monsieur Emmanuel CARRIER, Responsable de l'Agence Lyonnaise des Eaux, Brie Comte Robert (absent excusé) et Monsieur Armand LANG, Président de la Société de Conseils LEXFIS, Madame Claire COSTEL, Consultant Société PRO POLIS

Absents excusés : Marc CUYPERS, délégué titulaire du SIAEP de la Houssaye-en-Brie – 4^{ème} Vice-Président ; Monsieur Joël CHAUVIN, délégué suppléant d'Hautefeuille.

Secrétaire de Séance :

Monsieur Jean-Claude OMNES, délégué suppléant CC Gués de l'Yerres

Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance à 18h40 et explique que Monsieur LANG, Sté LEXFIS, devant partir rapidement, l'ordre du jour est modifié et la prospective budgétaire 2017-2025 (point 3) sera développée avant la convention « capatage forage de Combreux » (point 2). Cette modification est acceptée par les Membres présents du Comité.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28/06/2016

Approbaton à l'unanimité du compte rendu du Comité Syndical du 28 juin 2016.

2 – PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2017-2025

Budget principal du Syndicat : annuités proches de 0 . Travaux envisagés en 2017-2018 à concurrence de 400 000 euros par exercice.

Budget annexe (opération d'interconnexion de la Brie Centrale) : Point sur les subventions à percevoir : à ce jour, il ne reste plus que 123 170.00 euros à percevoir de l'AESN.

Remboursement du prêt de la banque postale : Le prêt relais de 1 855 000.00 € arrive à son terme en février 2017 – Grâce aux subventions perçues au 1^{er} semestre 2016 un remboursement de 750 000 € a été effectué. il reste donc dû à ce jour 1 105 000.00 €. Le Syndicat devrait être en mesure de rembourser, d'ici février, 400 000.00 € (sub région IdF et AESN) ce qui portera le capital restant dû un peu moins de 700 000.00 € qui sera transformé en dette à long terme.

Investissements : montant envisagés en 2017 : 610 000.00 euros

Recettes : montant estimé à 610 000.00 euros

Ce qui porterait, en 2017, le montant global de la participation des collectivités Membres en 2017 à 520 000 € pour atteindre progressivement 550 000.00 euros en 2020.

3 – CONVENTION CAPTAGE FORAGE DE COMBREUX

Le Président informe l'assemblée que certains points portés à cette convention type posent encore problème. En effet, le syndicat ne dispose pas de personnel pour se charger de la surveillance de ce forage. D'autre part, il n'est pas question non plus qu'il soit responsable de son entretien, le fait que cette convention engage le Syndicat sur des prestations comme la surveillance du forage, l'entretien du forage n'ont jamais été envisagés – seuls avaient été prévus, à la charge du syndicat, l'entretien de la parcelle sans pesticide, l'entretien du capot et du cadenas du forage et la réalisation de la clôture.

De plus, constat est fait, qu'une clause relative au mode d'alimentation électrique et notamment la fourniture, par Aquibrie, d'un groupe électrogène pour effectuer aux divers pompages nécessaires aux analyses n'est pas portée.

Par conséquent, d'un commun accord avec les membres de l'assemblée présents, le Président retire ce point de l'ordre du jour. Cette convention sera revue et fera l'objet d'une autre présentation.

Monsieur SAPIERRE, rappelle qu'il avait été question à un moment donné de lancer une procédure de mutualisation de la fermeture des forages. Le Président, Guy USSEGLIO-VIRETTA, explique que ce projet est toujours à l'ordre du jour et qu'une fois les travaux « brie centrale » seront soldés, nous nous attèleront à ce dossier.

4- PRESENTATION DE LA MISSION D'ASSISTANCE RELATIVE AU PERIMETRE D'INTERVENTION DU SMIAEP

Une mission d'assistance, pour la sélection d'un bureau d'études techniques en vue de l'extension du périmètre du SMIAEP a été confiée, en accord avec les Membres du bureau, à la Société PRO POLIS.

La parole est donnée à Claire COSTEL (Sté PRO POLIS) qui rappelle le contexte réglementaire national (loi 2015-991 du 7 août 2015) et les objectifs que fixe la loi NOTRE et dresse rapidement la situation actuelle du SMIAEP et les compétences qu'il exerce.

Mme COSTEL, précise que, dans un premier temps, le Préfet n'a pas mis de contrainte sur les Syndicats d'eau et que la DDT a proposé deux scénarii pour le SMIAEP qui, à ce jour, ne sont pas encore définitifs.

La mission de PRO POLIS consiste à :

- Elaborer un cahier des charges pour lancer une procédure de consultation nécessaire au recrutement d'un bureau d'études techniques pour procéder à l'extension du périmètre du SMIAEP, à suivre cette procédure jusqu'à l'attribution et à participer à son exécution.
- Définir en concertation avec les Communes Membres un projet d'extension du périmètre du SMIAEP post Loi NOTRE à mettre en œuvre.
- A proposer une refonte des statuts intégrant de nouvelles règles de fonctionnement dans le cadre d'un nouveau périmètre.

Un questionnaire est distribué en séance par Mme COSTEL. Les Membres préférant en discuter avec leurs Maires, celui-ci est à retourner dans les meilleurs délais à PRO POLIS.

5 -- Questions diverses

Nous n'avons pas reçu de questions diverses

Le Président, fait un tour de table, pas de question. L'ordre du jour étant épuisé, celui-ci clôture la séance à 19h33.